



SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS DU VAR

L'ECHO DE LA FORÊT PRIVEE VAROISE

Circulaire Mars 2012

EDITORIAL

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Le rituel des vœux est passé, mais je me dois de vous présenter les meilleurs dont vous puissiez voir la réalisation, pour vous-même et tous ceux que vous aimez.

Les FRANÇAIS sont parait-il parmi les plus pessimistes du monde, à qui la faute ? On nous a rebattu les oreilles à longueur de semaines, avec : la crise qui va nous ruiner, la dette qui est abyssale, l'euro qui bat de l'aile et maintenant le triple A qui devient double.

Je crois tout simplement que nos dirigeants ont été dépassés par des événements brutaux et que nous-mêmes, nous avons perdu le devoir de l'effort et de l'épargne dynamique.

Mais ce n'est pas une raison pour nous lamenter et pleurer notre misère à longueur de temps.

Tout nous est aquilon, rien ne nous semble zéphyr. Le pétrole est trop cher, eh-bien, tant pis, on n'a qu'à se chauffer avec des poêles à bois et laisser tomber la chaudière à mazout. Il pleut trop à un moment et pas assez à d'autres, ne condamnons pas trop vite l'eau du ciel qui fait vivre nos arbres. On vit plus vieux, tant mieux, nos arrières petits-enfants paieront nos retraites. On prend du poids et du tour de taille, prenons une débrouailleuse et débrouaillons un coin de notre forêt.

Depuis longtemps, on nous persuade qu'il n'y a que l'Etat qui puisse faire notre bonheur, alors on attend que ça tombe tout seul : il est grand temps de se réveiller. Le bonheur est un sentiment qui n'existe que si on le crée. Si nous aimons notre forêt, si nous aimons nous y promener, si nous aimons voir grandir nos arbres, alors, nous serons heureux.

Au crépuscule de ma vie administrative de forestier, je voudrais vous proposer deux résolutions. J'ai l'outrecuidance de croire que mon grand âge me le permet.

Faisons de notre lutte pour la reconnaissance de notre droit de penser, de détenir, de gérer, de transmettre, un combat permanent.
Soyons confiants dans notre avenir, humbles dans nos réussites, fatalistes dans nos échecs.

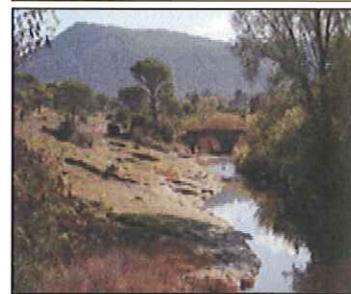
Enfin, en prévision des élections prochaines, n'oublions pas que si nos arbres ne votent pas, leurs propriétaires le font à leur place. Faites- le remarquer aux candidats, afin qu'ils ne nous oublient pas.

Louis VALENTIN



Sommaire

- Éditorial
- Inviolable et sacrée
- PPRDF
- Notre Assemblée Générale 2012
- Crime de lèse-majesté
- Les Annonces de la Forêt varoise
- Les Adresses utiles



INVOLABLE ET SACREE

A l'occasion d'une Q.P.C * le Conseil Constitutionnel rappelle que la propriété est un droit "inviolable et sacré" selon les termes mêmes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen.

C'est heureux d'entendre ce "rappel" par les Sages. En effet nous constatons de plus en plus que notre patrimoine est "grignoté" par celui de l'Humanité ! Celui qui a le malheur d'héberger dans ses bois une espèce rare n'est plus vraiment chez lui, au sens ou on entend habituellement la propriété : usus et abus.

En effet une chape de règlements et classements censés protéger la bête (ou la plante) va paralyser sa liberté d'actions en la plaçant sous contrôle, avec des obligations d'études d'impact ou des interdictions pures et simples !



Pourtant dans le cas d'espèce pour lequel les Sages se sont prononcés il y a un net sursaut en faveur de la protection de la propriété privée : la sentence est nette : " l'article L.321-5-1 du Code Forestier est contraire à la Constitution".

Cet article invoquait l'utilité publique pour autoriser le passage des pistes DFCI sans en demander l'autorisation ou sans proposer une indemnisation aux propriétaires ; certains Maires ainsi protégés par la Loi ne se sont pas privés de faire passer leurs pistes à tort et à travers chez nos adhérents sans même les avoir prévenus au préalable !

* Q.P.C = Question Prioritaire de Constitutionnalité : c'est une petite révolution de ce quinquennat qui met le contrôle de la constitutionnalité des Lois directement à la portée des citoyens : ils demandent directement au C.C si la Loi qui leur est appliquée porte ou non atteinte à leurs droits ; cette demande est dite "prioritaire" parce que suspensive de la procédure en cours .



Michel DARD

PPRDF – Plan pluriannuel régional de développement forestier

Dans le but de répondre à la sollicitation du Président de la République de mobiliser plus de bois une loi a été votée en juillet 2010 créant dans chaque région un plan pluriannuel régional de développement forestier.

Cette démarche cherche à améliorer la production et la valorisation économique du bois, tout en respectant les conditions d'une gestion durable des forêts. Il doit être établi dans chaque région ce plan (voir Lettre de la Fédération n°16, janvier 2011).

Aujourd'hui, où en est-on ? On constate qu'a été mené un travail très inégal de réflexion selon les régions malgré une participation très active des forestiers aussi bien publics que privés. La FNCOFOR a décidé de se retirer du dispositif actuel, considérant qu'elle n'obtient pas ce qu'elle souhaitait en particulier en termes de retour financier et du fait du rôle que les chambres d'agriculture veulent jouer en matière de politique forestière.

La forêt privée prend acte de cette décision. La forêt privée persévèrera dans chaque région où des moyens TFNB existent, après avoir défini les secteurs à animer pour mobiliser plus de bois, à faire reconnaître la légitimité de son action et obtenir les concours financiers pour la mettre en œuvre et redemander la suppression de la péréquation entre les chambres afin que chacune verse les 55% au niveau national, ce qui permettrait la mise à disposi-

tion de fonds TFNB dans toutes les régions pour le PPRDF.

Une forte hétérogénéité se dégage entre des régions où peu de propositions et d'actions émergent et celles où un travail important a été réalisé surtout par les acteurs de l'amont forestier (principalement la forêt privée (CRPF) en concertation avec l'ONF). Il apparaît que les retombées financières sont assez inégales voire encore en fortes discussions.

On identifie à ce jour 8 régions qui ont développé une telle démarche. Ces régions sont : Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Auvergne, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et PACA.

Il ressort aussi que dans certaines régions l'administration a introduit la démarche au sein des réflexions déjà en cours sur la politique forestière régionale, cette décision permettant d'après elle de mobiliser plus de crédits locaux et européens. La démarche peut être favorable mais les forestiers doivent rester attentifs sur le fait qu'au niveau national la Fédération a tenu et tient le discours suivant : le PPRDF ne porte pas sur l'ensemble de la politique forestière mais sur la dynamisation de la gestion et donc de la mobilisation du bois.

Nous insistons pour qu'une attention toute particulière soit conduite en ce sens afin d'éviter cette dérive qui pourrait avoir des conséquences préjudiciables pour les forestiers déjà actifs.

Source : Lettre de la fédération n°18 janvier 2012

11 Mai 2012 **Assemblée Générale** **Retenez la date!**

Chers amis,
Retenez d'ores et déjà la date de la prochaine Assemblée Générale de notre Syndicat **qui se tiendra le 11 mai prochain à Seillans, authentique village médiéval du Pays de Fayence.**

Cette réunion présentera un caractère d'exception à plusieurs titres :

Sur le plan statutaire nous commencerons par une Assemblée Générale Extraordinaire afin que vous puissiez approuver formellement la mise à jour de nos statuts qui dataient de 1983 et qui nécessitaient quelques aménagements sur lesquels nous avons travaillé depuis l'été (vous trouverez en pièce jointe le texte soumis à votre approbation qui a été finalisé et approuvé par le Conseil du 17 janvier 2012).

Ensuite nous tiendrons comme tous les ans notre Assemblée Générale Ordinaire statutaire puis nous aurons quelques exposés et débats sur le thème du

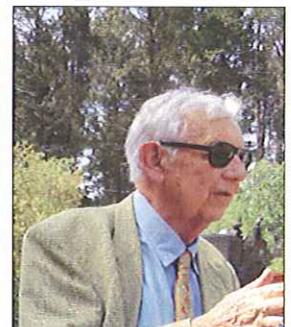
droit de la propriété forestière et de la valorisation de nos forêts privées.

Mais surtout, ce sera l'occasion **d'ovationner Louis Valentin**, qui, au terme de plus de 30 années à la Présidence du Syndicat, a décidé, tout en restant actif au sein du Conseil d'Administration, de ne pas postuler pour un nouveau mandat et de passer le flambeau à un plus jeune.

Enfin, notre réunion se clôturera par un déjeuner en commun dans la salle principale de l'ancienne magnanerie puis ceux qui le désirent pourront découvrir les placettes et leurs fontaines, gravir les étroites ruelles piétonnes pavées qui mène à l'Église Saint-Léger construite au XI^{ème} siècle, passer sous la porte sarrasine datant du XII^{ème} siècle... à moins que vous ne décidiez de visiter les autres villages perchés des environs ou de pagayer sur le lac de Saint Cassien.

Une journée mémorable, dans un cadre exceptionnel, que vous et vos conjoints ne seront pas prêts d'oublier.

Le conseil d'administration



Crime de lèse-majesté

Prenez la patte baguée d'une corneille, ce qui prouve qu'elle est protégée, ajoutez un bébé tortue et expliquez qu'il y a incohérence à vouloir sauver l'une tout en protégeant l'autre alors que les corvidés sont de grands prédateurs de nos tortues des Maures... dont ils se délectent des œufs et des bébés.

Et bien, il n'en faut pas plus pour vous faire éjecter définitivement de votre siège officiel au Bureau de Gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Plaine des Maures !!!

C'est ce qu'a vécu cet automne votre Vice-président, Michel Dard !

Cette démonstration a dérangé ? Pire, elle a outré.

Si l'on n'est pas spécialiste (appointé) de la *testudo hermani hermani*, nul n'est plus autorisé à émettre une opinion, même avec humour, simplement basée sur l'observation quotidienne de la nature, ni à faire appel au vulgaire bon sens.

La « bataille d'Hermani » et les lettres de cachet sont de retour.

Le conseil d'administration



Les Annonces de la Forêt Varoise

En cas de vente, nous vous serons bien reconnaissant de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas de faire adhérer vos acquéreurs à notre syndicat. Nous comptons sur vous.

PROPRIETES A LA VENTE :

- 30 ha sur LE LUC proche du Pavillon Saint ANDRE mail direct : (anglais) gary.kennedy05@btinternet.com
- 40 ha sur LA LONDE DES MAURES
- 10 ha sur PIGNANS essences: chênes liège, châtaigniers ...
- 32 ha sur LA MOTTE, Colline du Rousset
- 12 ha avec 2 ha agricole sur MONTFERRAT. Site pour info : <http://www.jeaumiguy.com>
- 19 ha sur ROQUEBRUNE SUR ARGENS, Haute Cavalières, chênes, châtaigniers et pins.
- 20 ha de collines très boisé lieu-dit Cancerilles sur MEOUNES
- 2.5 ha sur LA ROQUEBRUSSANNE
- 35 ha sur GASSIN
- 20 ha sur RIANES accès facile, chênes, sapins, pins...
- 10 ha BRIGOLES, 15 ha LA MOLE ; 145 ha St MAXIMIN ; 42 ha St ZACHARIE, 8 ha LES ARCS et 7 ha ROCBARON
- 17 ha et 18 ha (morcelées) sur VIDAUBAN, terrains plats et en colline, facile d'accès
- 10 ha sur BARGEMON, forêt Château de Fauvas
- 23.50 ha avec cabanon sur COLLOBRIERES lieu dit Le Fe - sections G124 G125 G126
- 4.83 ha sur LORGUES

NOUVEAU :

- 1 ha sur Fayence Mail : jacques.reich@neuf.fr
- 4 ha sur Carqueiranne site: <https://sites.google.com/site/baurouge83/>
- 6 ha sur Bormes les Mimosas
- 17 ha de pins et de chênes plus 2.60 ha en vignes AOC (19.60 ha en tout) sur CABASSE
- 14 ha sur Gonfaron (2 cabanons, source et châtaigniers)

ILS ONT TROUVE UN ACHETEUR GRACE A NOUS :

- 8 ha sur Le Luc/ Cabasse
- 4.85 ha sur Puget-ville
- 77 ha sur LE THORONET
- 2.42 ha sur LE THORONET
- 18 ha sur Pignans
- 5 ha à LA MOLE

Les adresses utiles :

Centre Régional de la Propriété Forestière.

Maison de la Forêt Quartier des Lauves
83340 LE LUC Techniciens : **Var Ouest : Jean-Marc CORTI** Tél. : 04.94.50.11.51 Mail : jean-marc.corti@crpf.fr
Var Est : Stéphane NALIN Tél. : 04.94.50.11.52
Mail : stephane.nalin@crpf.fr
Secrétariat CRPF (Sandra): tél. : 04.94.50.11.53 lundi et jeudi matin.



Coopérative Provence Forêt Antenne du VAR

Maison de la Forêt Quartier des Lauves
83340 LE LUC Techniciens : Emmanuel ATANOUX Tél. : 04.94.50.11.55 Sarah MAESTRE Tél. : 04.94.50.11.56



ASL Subéraie Varoise

Pôle Forêt Quartier Précoumin Route de Toulon
83340 LE LUC Tél. : 04.94.73.57.92
Techniciens de l'ASL : Chloé Monta et Nicolas Cano



Rappel pour les internautes :

Certification : www.pefc.org
Forêt Privée nationale : www.foretpriveefrancaise.com/paca
Info régionale : www.ofme.org/crpf/ ou www.ofme.org/
Tourisme : www.forestour-paca.org
Info environnement : www.environnement.gouv.fr

Blog par notre adhérent Ariel CONTE :
<http://uneforetenprovence.blogspot.com/>

Syndicat des Propriétaires Forestiers du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France

Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 LE LUC

Tél. : 04.94.50.09.70 Fax : 04.94.50.09.71

Mail : spsfvar@aol.com

Permanences : mardi et vendredi de 09h00-12h00

